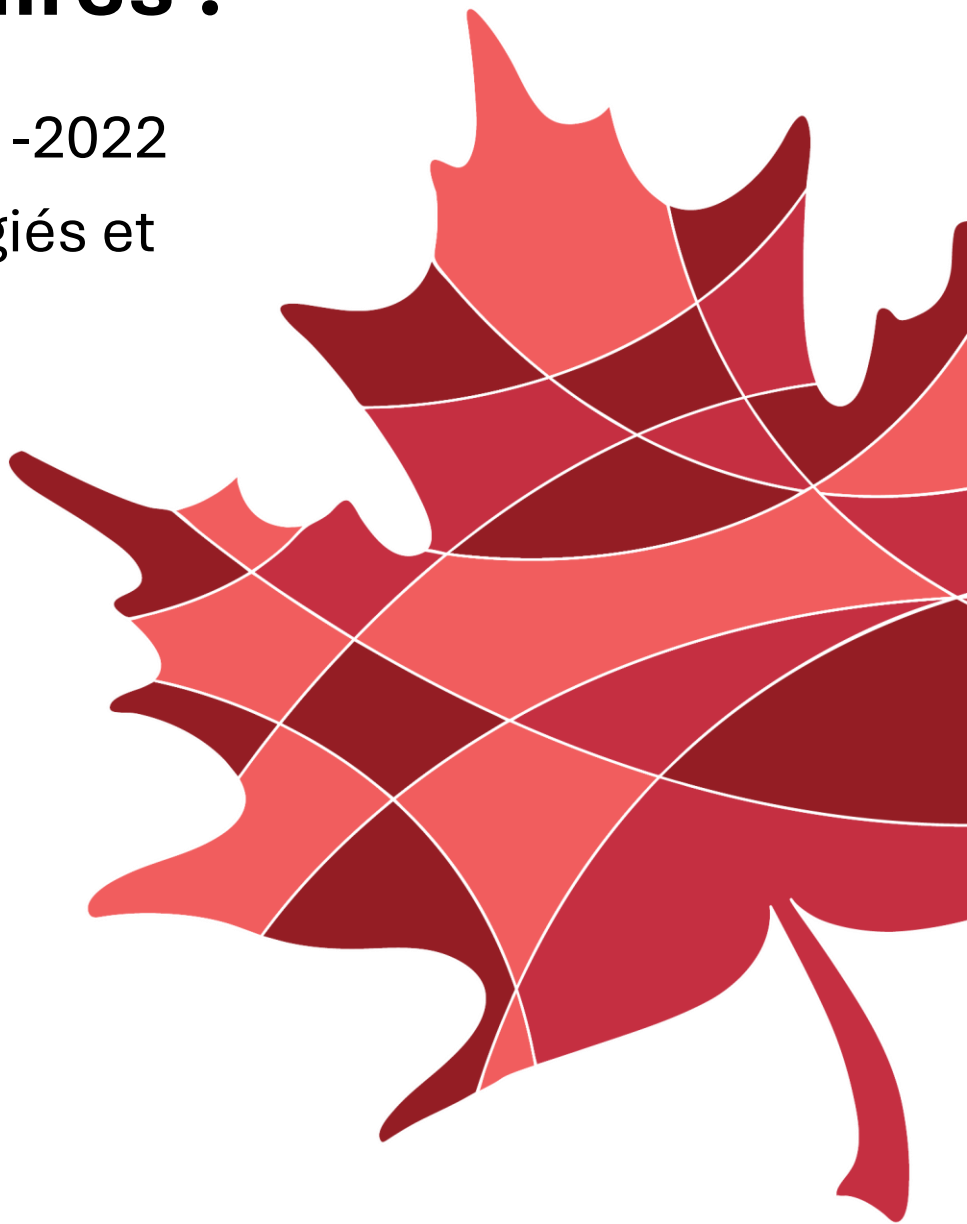


Tableaux de renseignements supplémentaires :

Plan ministériel 2021-2022
d'Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

Pour publication électronique
seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2021–22 Departmental Plan

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2021.

ISSN 3111-1548

Ci1-27/1F-PDF

IRCC 05-2026

Table des matières

Raison d'être	1
Mandat et rôle	1
Contexte opérationnel	2
Stratégie ministérielle de développement durable	3
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	3
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus	3
Plan triennal pour subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec	4
Plan triennal pour le Programme d'aide à la réinstallation (PAR).....	7
Plan triennal pour le Programme d'établissement	10
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars	14
Plan triennal pour le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers	15
Plan triennal pour le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale.....	17
Plan triennal pour le Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations.....	21
Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)	25
Capacité d'ACS+ institutionnelle	25
Points saillants de 2021-2022 :	25
Services internes	44

Raison d'être

Le Canada est un pays sur lequel l'immigration a eu une incidence positive; en effet il a accueilli 19 millions de personnes depuis la Confédération et compte plus de 200 communautés ethniques. L'immigration a largement contribué à façonner le pays diversifié et prospère d'aujourd'hui, et, en regardant vers l'avenir, elle pourrait être tout aussi essentielle à la cohésion sociale et à la prospérité économique futures du Canada. À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada facilite l'entrée de résidents temporaires, gère la sélection, l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants, accorde la citoyenneté et délivre des passeports aux citoyens qui y ont droit. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est responsable de cette organisation.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Mandat et rôle

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) choisit et accueille à titre de résidents permanents et temporaires des étrangers dont les compétences contribuent à la prospérité du Canada. De plus, IRCC réunit les membres des familles.

Le Ministère perpétue la tradition humanitaire du Canada en accueillant des réfugiés et d'autres personnes qui ont besoin de protection, honorant ainsi ses obligations et sa réputation internationales.

En collaboration avec ses partenaires, IRCC assure le contrôle des résidents permanents et temporaires potentiels afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. IRCC est également chargé de la délivrance et du contrôle des passeports canadiens et d'autres documents de voyage qui facilitent les déplacements des citoyens canadiens, des résidents permanents et des personnes protégées.

Enfin, le Ministère renforce le Canada en aidant tous les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer dans la société et l'économie canadiennes, en octroyant la citoyenneté canadienne, en encourageant les gens à l'obtenir et en fournissant des preuves de citoyenneté.

IRCC offre ses nombreux programmes directement ou par l'intermédiaire d'ententes contractuelles, de subventions ou d'ententes de contribution, ou en partenariat avec d'autres ministères.

IRCC offre ses services sur son [site Web](#), par téléphone, durant les heures d'ouverture locales au Canada ou par courriel, ainsi qu'à 23 points de service au Canada et 61 points de service répartis dans 50 pays. En janvier 2020, il y avait 161 centres de réception des

demandes de visa dans 108 pays, 133 centres de soutien aux demandeurs ¹ aux États-Unis, ainsi qu'un réseau d'un peu plus de 2 000 médecins désignés offrant leurs services dans 178 pays.

Les services d'établissement et d'intégration avant l'arrivée au Canada sont offerts partout au pays, sauf au Québec, grâce à un réseau de plus de 500 fournisseurs de services partout au Canada.

Le Ministère collabore aussi avec [Emploi et Développement social Canada](#) en matière de collecte de données biométriques et de délivrance de passeports au pays. Ce partenariat permet à IRCC de profiter d'un vaste réseau de centres de traitement des demandes de passeport et de centres offrant des services directs (34 bureaux des passeports offrant tous les services et 310 Centres Service Canada). IRCC est également partenaire d'[Affaires mondiales Canada](#), qui assure les services de passeport à l'étranger dans 210 endroits différents et dans 148 pays.

Contexte opérationnel

La pandémie de COVID-19 a affecté de nombreux secteurs d'activités d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de ses clients potentiels. IRCC a dû faire face à de multiples défis : sa main-d'œuvre a dû s'adapter au travail à distance; les bureaux nationaux, internationaux et les fournisseurs de services ont temporairement fermé; le traitement des demandes papier a été difficile; et l'arriéré des demandes a augmenté en conséquence. Malgré la situation, IRCC continue à faciliter l'entrée légitime des personnes et des familles, ainsi qu'à traiter les demandes de citoyenneté canadienne, de passeport et d'autres documents de voyage, tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Le Ministère gère des pressions difficiles à concilier, notamment la nécessité de répondre à la demande nationale de travailleurs dans un monde où les effectifs sont de plus en plus mobiles, de contribuer à la croissance économique dans son ensemble et de déployer des efforts pour rationaliser la prestation des services et améliorer l'expérience des clients, tout en relevant des défis complexes au chapitre de la sécurité.

IRCC interagit chaque année avec des millions de personnes : celles qui veulent entrer au Canada en tant que résidents temporaires ou permanents et qui s'établissent ensuite dans la société canadienne, celles qui cherchent à obtenir la citoyenneté canadienne, les Canadiens qui veulent obtenir un passeport canadien ou d'autres personnes qui souhaitent obtenir des documents de voyage, tels qu'un certificat d'identité ou un titre de voyage pour réfugiés.

Afin de favoriser une intégration réussie des nouveaux arrivants dans l'économie et la société canadiennes, IRCC collabore régulièrement et étroitement avec des partenaires

¹ Les centres de soutien aux demandeurs (application support centres) aux États-Unis offrent des services de collecte de données biométriques pour les demandeurs de visa de résident temporaire canadien.

fédéraux, des provinces et des territoires, de même qu'avec d'autres intervenants afin d'aborder divers sujets clés liés à l'immigration, comme la planification des niveaux d'immigration, l'immigration économique ainsi que l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, y compris les réfugiés et les personnes protégées.

IRCC garantit également la meilleure expérience client possible grâce à un ensemble d'outils analytiques avancés et en ligne conçus pour maintenir une expérience client positive et une réduction continue des délais de traitement et des demandes en attente de traitement.

Au cours des dernières années, à l'exception de 2020, le Ministère a connu des augmentations appréciables dans certains de ses secteurs d'activité les plus importants, car de nombreuses personnes dans le monde entier souhaitent entrer au Canada de façon temporaire ou permanente. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, avec un objectif d'immigration de 401 000 admissions de résidents permanents prévues en 2021, nombre qui passera à 421 000 d'ici 2023. Les volumes de visiteurs, de travailleurs temporaires et d'étudiants, qui ont également connu une baisse notable en 2020, devraient revenir aux volumes précédemment élevés dans les années à venir.

Le défi d'IRCC est de gérer efficacement l'augmentation du volume de demandes dans tous ses secteurs d'activité à mesure que les frontières internationales rouvriront et que l'économie du Canada sera relancée, tout en travaillant avec les intervenants pour s'assurer que les nouveaux arrivants ont les meilleures chances de réussir dans la reprise économique du Canada à la suite des répercussions économiques négatives dues à la COVID-19.

Stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie ministérielle de développement durable (SDD) pour 2020-2023 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a été publiée à l'automne 2020, et les renseignements qu'elle contient sont à jour. Depuis lors, il n'y a pas eu de nouveaux indicateurs de rendement, de politiques ou de programmes qui contribuent à la réalisation des objectifs ou des cibles de la [Stratégie fédérale de développement durable](#). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la SDD d'IRCC pour 2020-2023 sur le [site Web du Ministère](#).

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

Plan triennal pour subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

Renseignements généraux

Nom du programme :

Subvention versée en vertu de *l'Accord Canada-Québec* : voté

Date de mise en œuvre :

La compensation financière versée à la province (sous forme de subvention) est fondée sur *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, entré en vigueur le 1^{er} avril 1991.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

En cours

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à *l'Accord Canada-Québec* signé en 1991, le Canada a transféré au Québec la responsabilité de l'administration des services liés à l'établissement et à la réinstallation, et cette responsabilité venait avec une subvention qui comprend une indemnité raisonnable pour les coûts. Cette subvention versée au Québec couvre les coûts des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique, à condition qu'ils soient comparables aux services financés par le fédéral offerts ailleurs au pays. L'un des objectifs de *l'Accord* est de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'intégrer les immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec. Aux termes de *l'Accord*, la sélection des immigrants destinés au Québec (sauf les cas portant sur le regroupement familial et les personnes protégées au Canada) relève exclusivement de la province, de même que l'accueil et l'intégration linguistique et culturelle de ces immigrants (y compris la réinstallation des réfugiés).

Toujours en vertu de l'Accord, la responsabilité du Canada consiste à définir les objectifs en matière d'immigration, à fixer les niveaux nationaux d'immigration et à déterminer l'admissibilité des immigrants ainsi qu'à sélectionner les demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et les personnes protégées au Canada et à attribuer la citoyenneté. Ce programme a recours au financement par paiement de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'*Accord Canada-Québec sur l'immigration*.

Il incombe au Québec de sélectionner, d'accueillir et d'intégrer les immigrants qui s'établissent dans la province. Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'*Accord Canada-Québec*, le Canada doit accorder une compensation au Québec pour les services d'accueil et d'intégration pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Résultats attendus :

Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres législations et politiques en matière d'immigration. Il communique à l'Assemblée nationale ses propres résultats escomptés au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'accueil et d'intégration des immigrants à destination de la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le reste du pays. À cette fin, le Comité mixte a le mandat d'« étudier, au moins une fois l'an, les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (voir annexe A, alinéas 3g et 23b) et de veiller à ce que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants dans tout le pays. Depuis 2014, le Comité mixte a présenté quatre études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont généralement comparables au Canada et au Québec, répondant ainsi aux exigences de l'Accord. La dernière étude comparative couvrait la période 2018-2019 et a été présentée lors de la réunion du Comité mixte le 10 février 2020. La prochaine étude aura lieu à l'automne 2021.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

La dernière évaluation a été achevée en 2019-2020.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

La prochaine évaluation est prévue en 2024-2025. Le calendrier de la prochaine évaluation est susceptible d'être modifié et est évalué dans le cadre du processus annuel de planification de l'évaluation ministérielle.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le gouvernement du Québec est le seul bénéficiaire de la subvention.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Pour s'acquitter des obligations en vertu de l'Accord, le Comité mixte, coprésidé par les sous-ministres adjoints d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), convoque une réunion annuelle en personne. Le Comité mixte a pour mandat général de promouvoir l'harmonisation des objectifs en matière d'immigration et d'intégration et de coordonner les politiques entre les deux ordres de gouvernement. Plus particulièrement dans le domaine des services d'intégration, le Comité mixte s'assure que les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec sont comparables. Les sous-ministres adjoints approuvent la portée, les domaines clés de l'examen et le calendrier pour la comparaison, tandis que le Comité mixte délègue l'exercice de comparaison au groupe de travail mixte composé de directeurs. Le groupe de travail IRCC-MIFI du Comité mixte se réunira début 2021 en vue de commencer la collecte d'informations afin de présenter la prochaine étude comparative des services d'établissement et d'intégration à l'automne 2021.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	650 270 000	650 270 000	650 270 000	650 270 000
Total des contributions	0	0	0	0

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	650 270 000	650 270 000	650 270 000	650 270 000

Plan triennal pour le Programme d'aide à la réinstallation (PAR)

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'aide à la réinstallation (PAR) : voté

Date de mise en œuvre :

1951 (alors nommé « Programme d'aide à l'adaptation »; le PAR sous sa forme actuelle a été mis en place en 1998.)

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention et contributions

Type de crédit :

Le Programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2018-2019

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Programme de réinstallation des réfugiés

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le principal objectif du PAR est de répondre aux besoins des clients réinstallés après leur arrivée au Canada en leur offrant du soutien financier direct et en finançant la prestation des services immédiats et essentiels. Les clients admissibles comprennent des réfugiés pris en charge par le gouvernement et certaines personnes en situation similaire à celle de réfugiés admises au Canada selon les politiques d'intérêt public. Le Québec reçoit un financement distinct dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec* afin de fournir des services semblables aux réfugiés admissibles ayant cette province pour destination.

Le soutien du revenu est administré directement par IRCC et peut être fourni pendant une période maximale de 12 mois si le revenu des clients n'est pas suffisamment élevé pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge qui les accompagnent. Dans la plupart des cas, les clients du PAR reçoivent également une indemnité initiale qui leur permet d'assumer les dépenses pour l'ameublement et d'autres accessoires pour la maison.

Les services immédiats et essentiels sont fournis au moyen d'ententes de contribution avec les fournisseurs de services (FS). Les services du PAR comprennent notamment les services au point d'entrée, un logement temporaire et de l'aide pour trouver un logement permanent et ouvrir un compte bancaire, une formation sur les connaissances liées à la vie quotidienne, des séances d'orientation et l'aiguillage vers les programmes d'établissement et les programmes fédéraux et provinciaux obligatoires.

Des services limités (services au point d'entrée) sont offerts dans le cadre du PAR à tous les réfugiés réinstallés. Les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas peuvent recevoir jusqu'à six mois de soutien au revenu du PAR.

Le PAR finance également certaines activités au Canada pour appuyer le parrainage privé de réfugiés (p. ex. Programme de formation sur le parrainage privé de réfugiés), ainsi que des activités à l'étranger comme l'Organisation internationale pour les migrations afin de soutenir la réinstallation et les objectifs du PAR.

Résultats attendus :

Le PAR est un élément du programme global de réinstallation des réfugiés. Les résultats immédiats de ce dernier sont que les réfugiés réinstallés reçoivent une protection en temps utile et que leurs besoins immédiats et essentiels sont satisfaits. Le résultat intermédiaire est que les réfugiés réinstallés disposent des outils dont ils ont besoin pour vivre de façon autonome dans la société canadienne. Le résultat final est que les réfugiés réinstallés vivent de façon autonome dans la société canadienne.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

Une évaluation du PAR, dans le cadre de l'évaluation du Programme d'établissement, a été achevée en juin 2016.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Sans objet

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

La prochaine évaluation du Programme de réinstallation comprendra le Programme d'aide à la réinstallation et devrait s'achever en 2022-2023.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le PAR cible trois types de bénéficiaires : 1) les clients réfugiés, 2) les fournisseurs de services qui offrent des services immédiats et essentiels aux clients admissibles ainsi que 3) les fournisseurs de services qui participent à des activités qui appuient le Programme de réinstallation des réfugiés de façon plus générale (p. ex. les fonds versés à des organisations internationales pour faciliter le traitement des réfugiés à l'étranger ainsi que les fonds versés au Programme de formation sur le parrainage des réfugiés pour soutenir les parrainages privés au Canada).

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

IRCC procède à un appel de propositions pour conclure des ententes de contribution avec des FS du PAR en vue d'offrir des services immédiats et essentiels aux réfugiés et aux autres clients. Un appel de propositions national a été lancé début 2019 et a débouché sur des ententes de contribution de cinq ans avec 32 FS du PAR dans 34 collectivités du Canada (hors Québec) qui ont débuté en avril 2020. Les réfugiés qui bénéficient des services du PAR sont mobilisés tout au long de leur parcours d'établissement, à commencer par le traitement des réfugiés à l'étranger par les organisations internationales et l'évaluation à l'arrivée au Canada visant à déterminer le niveau de soutien nécessaire et les types de services requis. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales pour planifier les objectifs annuels, ainsi que le calendrier des services destinés à aider les réfugiés pendant la procédure de demande et avant le départ. Le Ministère maintient une collaboration étroite et une communication régulière avec les organisations internationales tout au long de l'année.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	12 032 533	21 374 855	22 711 675	22 711 675
Total des contributions	128 741 857	124 328 063	130 789 362	129 663 494
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	140 774 390	145 702 918	153 501 037	152 375 169

Plan triennal pour le Programme d'établissement

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'établissement : voté

Date de mise en œuvre :

15 mai 2008

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2019-2020

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. L'intégration est un processus à double sens qui exige un engagement de la part des immigrants pour s'adapter à la vie au Canada, ainsi que de la part du Canada pour accueillir et pour s'adapter aux nouveaux arrivants et aux nouvelles cultures. On entend par « établissement » la brève période d'adaptation mutuelle entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, au cours de laquelle le gouvernement offre du soutien et des services aux nouveaux arrivants.

Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel dans l'intégration des nouveaux arrivants en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles qui leur sont propres afin qu'ils puissent participer à la vie sociale, culturelle, civique et économique au Canada. Le programme vise à fournir aux nouveaux arrivants un soutien avant leur arrivée au Canada. Ensuite, le programme leur fournit des évaluations des besoins et des biens ainsi que les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, développer des compétences pour trouver un emploi ainsi que des compétences linguistiques adaptées à leurs objectifs d'établissement et d'intégration, et un soutien pour créer des réseaux au sein de leur nouvelle collectivité. Le programme soutient également l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. IRCC finance la prestation de programmes d'établissement dans tout le pays et à l'étranger, et contribue au renforcement des capacités des organisations bénéficiaires.

Résultats attendus :

Le résultat final du Programme d'établissement est le suivant : le Canada bénéficie de l'apport des clients qui réussissent leur établissement et leur intégration.

Les résultats à moyen terme du Programme d'établissement sont :

- Les clients ont accès à des services qui répondent à leurs besoins;
- Les clients prennent des décisions éclairées quant à leur vie au Canada;
- Les clients utilisent les langues officielles pour fonctionner dans la société canadienne;
- Les clients participent au marché du travail canadien;

- Les clients créent des liens avec des collectivités élargies et avec les institutions;
- Les collectivités créent un environnement accueillant pour les immigrants.

Les résultats immédiats du Programme d'établissement sont :

- La prestation du Programme d'établissement est cohérente et adaptée;
- L'accès aux services d'établissement financés par IRCC est facilité;
- On comprend mieux les besoins des clients en matière d'établissement ainsi que les liens appropriés avec d'autres services;
- Les clients connaissent de mieux en mieux la vie au Canada;
- Les clients améliorent leurs compétences dans les langues officielles;
- Les clients acquièrent les connaissances, les compétences et les contacts requis pour se préparer au marché du travail canadien;
- Les clients participent de plus en plus à la collectivité et aux réseaux sociaux;
- Les partenaires font la prestation de services d'établissement et de services communautaires de façon souple et coordonnée.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

La dernière évaluation du Programme d'établissement a été effectuée en 2017-2018.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Maintien du programme

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

En raison de la taille et de la portée du Programme d'établissement, le portefeuille de l'établissement fera l'objet de diverses évaluations. Le calendrier des prochaines évaluations est susceptible d'être modifié et est évalué dans le cadre du processus annuel de planification de l'évaluation ministérielle.

- 2020-2021 pour l'évaluation des services de formation linguistique
- 2021-2022 pour l'évaluation des travailleurs de l'établissement dans les écoles
- 2023-2024 pour l'évaluation des services d'établissement avant l'arrivée
- 2025-2026 pour l'évaluation du Programme d'établissement

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Afin d'atteindre son objectif de favoriser l'intégration réussie des résidents permanents au Canada, IRCC peut conclure des ententes de subvention et de contribution avec les demandeurs admissibles ci-dessous pour la prestation de services d'établissement :

- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux;

- les organisations internationales;
- les organisations sans but lucratif (y compris les organisations non gouvernementales, sociétés sans but lucratif, groupes communautaires, organismes-cadres, organismes de réglementation, autorités responsables de l'apprentissage, etc.);
- les entreprises, y compris celles qui fournissent des services indirects (p. ex. employeurs qui embauchent de nouveaux arrivants, écoles de langue privées, organisateurs de congrès et entreprises Web ou de production pour l'élaboration d'outils);
- les établissements d'enseignement (conseils et commissions, arrondissements et divisions scolaires, etc.);
- les particuliers.

Restrictions :

- Sauf indication contraire dans l'entente de subvention et de contribution, aucuns frais ne peuvent être exigés des clients à l'égard des services financés par IRCC.
- Les organisations à but lucratif peuvent être admissibles à un financement, pourvu que la nature et le but de l'activité ne soient pas commerciaux, ne visent pas à générer des profits et appuient les priorités et les objectifs du programme.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Un processus d'appel de propositions ouvert et équitable est la principale approche que le Ministère utilise pour mobiliser les demandeurs et établir des ententes de subvention et de contribution avec les fournisseurs de services afin de réaliser les priorités de programmation d'IRCC.

En novembre 2018, des propositions ont été sollicitées pour des services de formation linguistique à l'appui du Parcours d'intégration francophone qui durera jusqu'en 2023, par l'intermédiaire de l'initiative [Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 du gouvernement du Canada : Investir dans notre avenir](#). Un appel national de propositions pour le Programme d'établissement a été lancé en février 2019 en vue de conclure des ententes de cinq ans qui ont débuté le 1er avril 2020. Pour la première fois, le Ministère a expérimenté un modèle de financement communautaire dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes, où les plans communautaires sont financés sur une période de trois ans à partir d'avril 2020. En 2019-2020, le Ministère a sollicité des propositions d'activités dans le cadre du projet pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible, qui est entré en vigueur en 2020-2021 pour une durée de trois ans. À l'automne 2020, IRCC a sollicité des propositions d'activités pour des ententes de trois ans devant débuter à l'automne 2021 dans le cadre de l'Initiative de l'amélioration de la prestation des services.

Le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI) est un mécanisme pancanadien de dialogue, de collaboration, de consultation, de planification et d'échange

de renseignements à l'échelle nationale. Il s'agit également d'un mécanisme de mise en commun des pratiques novatrices entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les principaux intervenants en matière d'établissement, de réinstallation et d'intégration, notamment les fournisseurs de services d'établissement (FS), les organismes-cadres qui représentent les intérêts des FS, les communautés francophones en situation minoritaire, les organisations non gouvernementales, les institutions et d'autres partenaires. Le programme prévisionnel 2020-2021 et 2021-2022 du CNEI est en cours d'élaboration et comprendra un examen continu des répercussions de la COVID-19 sur l'exécution du programme. Avant la fin de l'exercice 2020-2021, le CNEI discutera également des efforts de collaboration pour lutter contre le racisme, du nombre annuel ciblé d'admissions de résidents permanents au Canada, de la capacité des fournisseurs de services, du rapport sur les faits saillants des résultats de l'établissement et des services d'emploi pour les nouveaux arrivants. Un groupe de travail sur les technologies du CNEI a été créé pour examiner l'utilisation de l'innovation technologique dans l'exécution des programmes et formuler des recommandations à cet égard.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	30 000 000	40 000 000	55 000 000	55 000 000
Total des contributions	804 861 216	845 645 490	857 123 722	888 780 989
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	834 861 216	885 645 490	912 123 722	943 780 989

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

Plan triennal pour le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (AMMI) : voté

Date de mise en œuvre :

Avril 2013

Date d'échéance :

31 mars 2023

Type de paiement de transfert :

Contribution

Type de crédit :

Crédits alloués annuellement dans le Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2018-2019

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Ce programme a pour objectif de répondre rapidement et efficacement aux crises internationales liées à la migration irrégulière afin d'assurer une migration bien gérée qui favorise les intérêts du Canada et protège la santé et la sécurité des Canadiens.

Résultats attendus :

Le Programme AMMI contribue à décourager le passage de clandestins et la migration illégale et permet de veiller à ce que les migrants interceptés voient leurs besoins essentiels satisfaits (logement, eau, nourriture et soins médicaux d'urgence); soient traités dans le respect des principes internationaux de protection, y compris la protection contre le refoulement; soient renvoyés dans leur pays d'origine s'il est déterminé qu'ils n'ont pas besoin de protection aux termes des principes de protection internationaux.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2015-2016

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

Il s'agit d'un programme de subventions et de contributions dont les dépenses annuelles totales sont inférieures à cinq millions de dollars. Conformément à la Politique sur les résultats, IRCC en tiendra compte dans le cadre de l'exercice annuel de planification de l'évaluation ministérielle en évaluant les priorités, les risques et les besoins du gouvernement du Canada et du Ministère.

La prochaine évaluation du Programme AMMI est prévue en 2020-2021.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Organisation internationale pour les migrations

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Le Ministère procédera à des examens réguliers des rapports d'activité et des rapports statistiques sur la mise en œuvre du programme. Le Ministère peut également examiner et utiliser les renseignements disponibles auprès d'autres gouvernements ou ministères fédéraux, selon le cas, pour évaluer les activités, les demandes ou les bénéficiaires.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	0	0	0	0
Total des contributions	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total du programme	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0

Plan triennal pour le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) : voté

Connu avant avril 2019 sous le nom de « Programme d'élaboration de politiques en matière de migration ».

Date de mise en œuvre :

En février 2003, les conditions du Programme d'élaboration de politiques en matière de migration (PEPM) ont été approuvées. Le programme a été classé comme un programme de subventions en 2009. En 2017-2018, il y a eu un transfert unique d'un million de dollars vers le PEPM, et l'enveloppe du programme a été augmentée de façon permanente à un million de dollars en 2018-2019.

En 2019, l'autorité a approuvé les conditions révisées, et le programme a été renommé Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI). Le PRCMI fournit un financement pour l'adhésion du Canada à plusieurs forums internationaux liés à la migration et pour des projets de renforcement des capacités à cet égard (y compris, mais sans s'y limiter, l'élaboration de politiques, la recherche et l'assistance technique).

En 2019-2020, le PRCMI comprend un volet de subventions pilote de 21 millions de dollars sur six ans, connu sous le nom d'« Enveloppe de coopération et de mobilisation en matière de migration » (ECMM), qui fournit des fonds pour fournir une aide au renforcement des capacités axée sur l'amélioration de la coopération et de la mobilisation en matière de migration avec les pays ciblés.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Crédits alloués annuellement par le biais du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2019-2020

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le but du PRCMI est de financer des initiatives qui font progresser les politiques et programmes mondiaux en matière de migration, à l'appui des objectifs migratoires et humanitaires du Canada.

L'objectif principal du PRCMI est de soutenir le développement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent une migration sûre, ordonnée et régulière par l'entremise de :

- a. l'adhésion à des organisations internationales liées aux migrations;
- b. l'avancement des efforts de renforcement des capacités;
- c. l'intensification de la production et de l'échange de renseignements et d'expertise en matière de migration.

Résultats attendus :

Les résultats attendus du PRCMI sont les suivants :

- Renforcement des systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays sources, de transit et d'accueil;
- Facilitation de la migration sécuritaire, ordonnée et régulière et dissuasion de la migration irrégulière;
- Promotion d'un discours ouvert sur les questions de migration et d'asile et fondé sur des données probantes.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

En cours d'évaluation en 2020-2021

Dernière évaluation en 2012-2013

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

En cours d'évaluation en 2020-2021 (à l'exclusion de l'ECMM)

Approbations prévues pour 2020-2021/2021-2022

L'évaluation de l'ECMM est prévue pour 2023-2024

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

- Les organisations internationales et autres bénéficiaires de subventions étrangers;
- Les ONG, institutions, organisations et organismes étrangers à but non lucratif dont les activités sont menées au Canada ou à l'étranger et qui ont une portée internationale;
- Les particuliers et les organisations du secteur privé qui exercent leurs activités à l'échelle internationale depuis le Canada ou l'étranger.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les fonds du PRCMI servent à financer :

- l'adhésion à des organisations multilatérales internationales;
- le renforcement des capacités en matière de migration.

On entretient des communications régulières et continues avec les responsables des projets (en interne à IRCC) et avec les organisations bénéficiaires (organisations qui constituent des partenaires de confiance, notamment l'Organisation internationale pour les migrations et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés).

Dans le cadre de la participation du Canada à des organisations multilatérales internationales, telles que la Conférence régionale sur les migrations, le Forum mondial sur la migration et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations, des représentants d'IRCC assistent régulièrement à diverses réunions de gouvernance, échantent des

renseignements sur les pratiques exemplaires, font progresser les priorités du Canada en matière de migration et nouent des partenariats bilatéraux avec d'autres pays.

Pour les projets de renforcement des capacités en matière de migration, le Ministère utilise entre autres un appel de propositions interne pour mobiliser les répondants et les bénéficiaires. Le dernier appel de propositions a été lancé à l'été 2020. Des contacts réguliers entre les répondants des projets d'IRCC et les organisations bénéficiaires ont lieu tout au long de la mise en œuvre de chaque projet afin d'en assurer l'avancement et la conformité. Pour l'enveloppe générale de renforcement des capacités, qui prévoit des montants inférieurs à ceux de l'ECMM, le suivi est effectué au moyen de rapports semestriels et de rapports de fin de projet, conformément à l'entente de subvention.

L'évaluation actuelle du PRCMI, qui exclut l'ECMM, prévoit des entrevues avec les répondants et les bénéficiaires, grâce auxquelles ils auront l'occasion de donner leur avis sur le programme. Elle permet également d'examiner l'efficacité du programme dans l'atteinte des objectifs d'IRCC et de l'ensemble du gouvernement.

Normalement, ceux qui dirigent l'ECMM vont d'abord mobiliser les pays ciblés en effectuant des visites sur place afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités. Les propositions seront reçues et les organisations seront invitées à soumettre un résumé des buts, des objectifs et de la portée de l'initiative proposée avant de demander des propositions complètes. Toutes les propositions sont évaluées de façon uniforme, notamment en fonction des besoins et des priorités des pays.

Les propositions approuvées font l'objet d'un suivi régulier tout au long du cycle de vie du projet. La surveillance se fait par un contact direct avec le demandeur (téléconférences, courriel, téléphone, etc.); la mission, le gestionnaire du réseau international/du programme de migration, les agents de liaison de l'ASFC; la mission de surveillance dans le pays; tout autre moyen à la disposition de l'ECMM.

L'accent est mis sur la surveillance et l'évaluation, ce qui a pour but de maintenir une communication ouverte avec les demandeurs. Cela permet de recevoir des mises à jour régulières sur l'exécution du projet, y compris les retards de mise en œuvre, les ajustements importants des activités, les défis, les risques et les dépenses de fonds, et les éléments généraux qui peuvent avoir une incidence sur la mise en œuvre du projet. L'ECMM utilise ces informations pour contrôler régulièrement son cadre de résultats, ses indicateurs et ses conclusions, et apporter des correctifs, le cas échéant.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	1 700 000	3 750 000	7 400 000	5 950 000
Total des contributions	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	1 700 000	3 750 000	7 400 000	5 950 000

Plan triennal pour le Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : voté

Date de mise en œuvre :

L'OIM est l'organisme directeur des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant joint au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. Le Canada était un membre fondateur de l'OIM en 1951, mais il s'est retiré de l'organisation en 1962, car il estimait que son principal objectif – s'occuper de la question des réfugiés de la Seconde Guerre mondiale – avait été atteint. Le Canada est ensuite devenu un observateur en 1972 et un membre en 1991.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Contribution²

Type de crédit :

Crédits alloués annuellement par le biais du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2010-2011

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'OIM permettent au Canada de :

- participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, dont les évaluations et les vérifications, et aux pratiques d'établissement du budget.
- renforcer ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches en matière de gestion des migrations.
- faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, soit : aider à assurer la gestion ordonnée et humaine des migrations; promouvoir la coopération internationale sur les questions de migration; aider à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration.
- fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.
- mettre en œuvre les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

En tant que membre de l'OIM, le Ministère dispose d'une capacité accrue pour atteindre ses objectifs liés à ce qui suit :

² La contribution du Canada est un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, déterminé par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État et la contribution qui en résulte, l'OIM se fonde sur les taux de contribution des Nations Unies, établis par une résolution des Nations Unies (également déterminés sur la base de la capacité de payer).

- gestion des mouvements migratoires qui favorise les intérêts du Canada et protège la santé et la sécurité des Canadiens.
- reconnaissance et acceptation internationales des principes de gestion de la migration dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont les suivants :

- Permettre à IRCC d’influencer les programmes et les politiques de l’OIM afin que les objectifs, les valeurs et les intérêts du Canada soient pris en compte dans l’approche de l’OIM en matière de migration mondiale.
- Connaître et comprendre le phénomène des migrations mondiales, de même que les politiques, les activités et les priorités des autres pays en matière de migration, afin d’éclairer les politiques et les programmes d’IRCC.
- Faire avancer la position du Canada sur la gestion des migrations et la protection internationale dans les forums multilatéraux.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2014-2015

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

En cours d’évaluation en 2020-2021

Approbations prévues pour 2021-2022

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Organisations internationales

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les fonctionnaires d’IRCC surveillent, mobilisent et consultent activement l’OIM dans le cadre de réunions institutionnelles et ponctuelles.

Puisque l'OIM est une organisation dirigée par les États, le Canada veut assurer une diligence raisonnable en ce qui concerne la façon dont l'organisation se gouverne elle-même, acquiert et utilise ses ressources, et prend des décisions.

La participation continue d'IRCC aux deux organes directeurs de l'OIM [1) le Conseil et le Comité permanent des programmes et des finances; 2) les groupes de travail officiels de l'organisation sur les relations avec les Nations unies et la réforme budgétaire] permettent au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation, notamment sur les questions budgétaires. De plus, IRCC est présent à toutes les consultations informelles organisées par l'OIM.

Tous les deux ans, les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada rencontrent la haute direction de l'OIM pour discuter des priorités communes et des moyens de renforcer la relation bilatérale entre le Canada et l'OIM. IRCC et l'OIM entretiennent une communication ouverte, régulière et continue au niveau opérationnel.

Bien qu'IRCC soit le chef de file de la relation globale entre le gouvernement du Canada et l'OIM, Affaires mondiales Canada entretient également une relation solide avec l'OIM en tant que partenaire dans la prestation de l'aide au développement et de l'aide humanitaire.

L'évaluation de la contribution à l'OIM en 2020-2021 est l'occasion d'examiner l'efficacité du programme dans l'atteinte des objectifs d'IRCC et de l'ensemble du gouvernement.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	0	0	0	0
Total des contributions	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total du programme	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Capacité d'ACS+ institutionnelle

Le sexe, la diversité et l'intersectionnalité sont des considérations essentielles dans le travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), étant donné son mandat mondial et son incidence sur les nouveaux arrivants, les réfugiés et les Canadiens. À IRCC, l'Unité ACS+ promeut et soutient l'application et la mise en œuvre de l'ACS+ par le Ministère.

Le directeur général de la Direction générale de la politique stratégique et de la planification est responsable de l'orientation fonctionnelle de l'ACS+ pour le Ministère. La capacité ministérielle en matière d'ACS+ à IRCC est également soutenue par des champions au niveau des cadres supérieurs pour la diversité et l'inclusion, et par le Réseau des femmes.

Depuis 2001, IRCC est tenu, en vertu de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR), de faire rapport sur l'ACS+ dans le rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Le Ministère dispose de nombreuses données ventilées par sexe, ainsi que selon d'autres facteurs intersectionnels, tels que l'âge et le pays de citoyenneté, afin de mieux soutenir l'analyse factuelle qui sous-tend l'ACS+. En outre, IRCC s'efforce d'intégrer davantage l'ACS+ dans les processus de mesure et d'évaluation du rendement afin de s'assurer que les programmes d'IRCC tiennent compte des considérations liées à l'ACS+.

Points saillants de 2021-2022 :

En 2021-2022, IRCC continuera de faire progresser la mise en œuvre de la gouvernance ACS+ en intégrant le sexe, la diversité et l'inclusion dans ses politiques, programmes et opérations :

- Dialogue continu entre l'ACS+ et divers responsables d'IRCC, tels que les personnes ressources ministérielles pour la lutte contre le racisme, les personnes LGBTQ2, les personnes handicapées et les peuples autochtones, afin d'approfondir l'application de l'intersectionnalité. Cela permettra de renforcer la collaboration au sein du Ministère en matière de genre, de diversité et d'inclusion.
- Continuer à développer les outils et les ressources de l'ACS+, tout en les adaptant aux politiques, programmes et opérations d'IRCC, afin de renforcer la capacité ministérielle à appliquer l'ACS+ et à suivre les résultats, notamment pendant la pandémie de COVID-19. Les activités de sensibilisation menées par l'Unité ACS+ continueront à inclure des ateliers et des présentations à divers groupes d'IRCC sur la façon d'utiliser les outils et les ressources.
- Intégrer davantage l'ACS+ dans les travaux du Ministère en revitalisant et en renforçant un groupe de travail ACS+ au sein d'IRCC, ce qui permettrait d'améliorer les échanges d'informations et les pratiques exemplaires au sein d'IRCC. Il y aurait également une collaboration plus étroite avec des domaines fonctionnels et habilitants particuliers d'IRCC (p. ex. les données, la politique numérique, l'évaluation, les communications, la main-d'œuvre). Ceci permettrait alors de soutenir les domaines interfonctionnels d'IRCC pour faire progresser l'ACS+ et continuer à renforcer la capacité ministérielle.
- Continuer à fournir des conseils sur les initiatives en matière de politiques, de programmes, d'opérations et d'effectifs d'IRCC, et examiner les principales initiatives en matière d'ACS+ dans les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les propositions budgétaires fédérales.

Points saillants de la capacité de rapports sur les résultats de l'ACS+ par programme

Visiteurs

Le programme des visiteurs d'IRCC cherche à atteindre un équilibre entre la facilitation des voyages légitimes des étrangers et la protection de l'intégrité du système d'immigration et d'octroi de l'asile. Malgré la nature à court terme du programme, le programme des visiteurs peut soutenir les piliers du [Cadre des résultats relatifs aux genres](#) sur l'éducation et le perfectionnement des compétences, la participation à l'économie, l'élimination de la violence fondée sur le genre et la promotion de l'accès à la justice. Par exemple, pour protéger les étrangers vulnérables sans statut qui sont victimes de la traite des personnes, un permis de séjour temporaire peut leur être délivré afin de régulariser leur statut temporaire au Canada. En outre, les programmes des visiteurs peuvent avoir une influence déterminante dans la décision d'une personne, comme un travailleur ou un étudiant étranger, de revenir au Canada dans le cadre d'autres programmes.

Pendant la pandémie de COVID-19, le programme des visiteurs a soutenu les familles en opérationnalisant les exemptions familiales prévues par les décrets pris en vertu de la [Loi](#)

sur la mise en quarantaine qui impose des restrictions de voyage pour limiter l'importation et la propagation de la COVID-19 au Canada. IRCC soutient la réunification des membres de la famille immédiate et élargie des citoyens canadiens, des résidents permanents et des Indiens inscrits qui souhaitent être réunis avec leurs proches à l'étranger. Reconnaissant l'importance de toutes les relations, la notion de « partenaire amoureux exclusif » (qui inclut les couples de sexe différent ou de même sexe) a été ajoutée à la définition de membre de la famille élargie, afin de réunir les proches qui ne remplissent pas les conditions requises par les formes plus traditionnelles de mariage ou d'union libre, mais qui sont confrontés à des difficultés excessives en raison de la fermeture des frontières.

Le programme des visiteurs recueille des données pour surveiller et signaler les incidences selon le genre et la diversité. Les données des indicateurs de rendement pertinents peuvent être ventilées par caractéristiques démographiques (telles que l'âge, le genre/sexe, la citoyenneté, l'état civil et la citoyenneté à la naissance). En 2019, IRCC a délivré environ 50 % et 49 % des autorisations de voyage électroniques (AVE) à des hommes et à des femmes respectivement (moins de 1 % ont été délivrées à des personnes s'identifiant comme étant de genre X). Cette même année, environ 48 % et 52 % des VRT ont été délivrés par IRCC à des hommes et à des femmes respectivement.

La ventilation des données peut être utilisée pour atténuer ou éliminer les lacunes ou les obstacles mis en évidence dans les données recueillies selon une perspective d'ACS+. Par exemple, les données de l'ACS+ peuvent être extraites du Sondage annuel sur le service à la clientèle en matière de citoyenneté et d'immigration afin d'évaluer si des groupes de clients ou des groupes démographiques précis vivent différemment certains aspects du Programme des visiteurs. Lorsque les données sur le rendement ne peuvent pas être ventilées par caractéristiques démographiques, le programme des visiteurs explorera d'autres sources de données.

Il existe un certain nombre d'initiatives notables qui contribueront à élargir la capacité du programme des visiteurs à rendre compte des incidences selon le genre et la diversité à l'avenir. Par exemple, pour se conformer à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor visant à moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre, IRCC est en train de finaliser une politique sur l'identifiant du sexe ou du genre à l'échelle du Ministère. L'objectif de la politique est d'établir comment l'information sur le sexe ou le genre d'un client doit être recueillie, enregistrée et affichée dans l'administration des programmes d'IRCC (secteurs d'activité de l'immigration, de la citoyenneté et des passeports).

Un autre exemple est la prochaine étude de cas sur le super visa, qui sera réalisée en 2021-2022 dans le cadre de l'évaluation du programme de réunification des familles. L'étude de cas évaluera la mesure dans laquelle le super visa a été une mesure efficace en tant que solution de rechange à la réunification des familles et dans laquelle il contribue aux résultats attendus du programme de réunification des familles. Une partie de l'étude

de cas portera sur les considérations de l'ACS+, en particulier en ce qui concerne l'accès et les défis/obstacles potentiels pour les hôtes et les demandeurs.

Étudiants étrangers

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui veulent fréquenter un établissement d'enseignement canadien désigné. Le programme des étudiants étrangers contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres sur l'éducation et le perfectionnement des compétences. Le Ministère recueille des données ventilées sur les titulaires de permis d'études qui peuvent être décomposées par genre, âge, titulaires de permis de travail postdiplôme (PTPD) et titulaires de permis d'études, et ces données constituent la base de l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Dans le cadre des travaux futurs liés à l'intégrité du programme et à d'autres priorités du programme des étudiants étrangers (p. ex. les élèves de la maternelle à la 12e année [sec. 5], et le PTPD), les considérations relatives à l'ACS+ seront prises en compte dans l'analyse. De plus, les considérations relatives à l'ACS+ seront pertinentes alors qu'IRCC continue d'évaluer et de s'adapter aux incidences des mesures prises dans le cadre de la COVID-19, y compris celles qui touchent la population des étudiants étrangers et le programme.

Travailleurs temporaires

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui souhaitent travailler temporairement au Canada, grâce à deux grands volets : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (permis de travail propre à l'employeur) et le Programme de mobilité internationale (permis de travail ouverts). Grâce à son Système mondial de gestion des cas, IRCC recueille un certain nombre de variables socioéconomiques sur les titulaires de permis de travail, ce qui permet de suivre les effets du programme et d'en rendre compte en fonction du genre et de la diversité. Ces variables comprennent : le genre, l'âge, le pays de naissance, le pays de résidence, la langue officielle, la langue parlée à la maison et la situation familiale.

Pour 2021-2022, il y a deux secteurs à souligner :

Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables

Le programme de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V) contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres sur l'élimination de la violence fondée sur le genre et l'accès à la justice. L'accès à la justice est un point clé pour les titulaires de PTO-V en particulier, car le permis de travail contribue à aider les travailleurs étrangers temporaires (TET) à quitter un emploi où ils subissent de mauvais traitements et leur donne la possibilité de travailler pour un autre employeur, sans compromettre leur autorisation de travailler au Canada. Dans l'ensemble, le programme de PTO-V favorise la sécurité des travailleurs étrangers temporaires.

Des données qualitatives et quantitatives sur le genre, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité à parler anglais ou français, les permis de travail antérieurs et le lieu de travail (au

Canada) sont recueillies spécifiquement pour les titulaires de PTO-V. Ces renseignements sont utilisés pour éclairer la gestion du programme et le travail d'élaboration de politiques. Une importante analyse des données a été menée dans le but de mieux comprendre les obstacles au programme pour les clients et de déterminer les possibilités d'améliorer le programme PTO-V pour les clients, y compris la formation des agents d'immigration en appui à l'évaluation des demandes de PTO-V.

Expérience internationale Canada

Expérience internationale Canada (EIC) offre aux citoyens canadiens âgés de 18 à 35 ans la possibilité de travailler et de voyager à l'étranger dans 35 pays et territoires grâce à des accords sur la mobilité des jeunes. Ces accords sur la mobilité des jeunes permettent à EIC d'offrir aux jeunes étrangers la possibilité de voyager et de travailler au Canada.

L'approche d'IRCC a été de se concentrer sur la signature et le maintien d'accords sur la mobilité des jeunes avec les pays et territoires qui peuvent généralement promouvoir l'égalité des chances pour une population canadienne diversifiée. À l'avenir, IRCC inclura également des mécanismes d'examen annuel dans les nouveaux accords afin de donner aux fonctionnaires la possibilité d'aborder les questions, notamment celles liées à l'ACS+, qui pourraient avoir une incidence sur les obstacles à la participation.

L'un des principaux objectifs d'EIC est de faire en sorte que les Canadiens soient conscients de ces possibilités à l'étranger et puissent en bénéficier. Les possibilités de promotion et de sensibilisation ont jusqu'à présent démontré la nécessité de veiller à ce que les activités de sensibilisation d'EIC soient aussi inclusives que possible. D'autres activités de promotion et de sensibilisation comprendront des initiatives et des recherches destinées à diverses communautés d'intérêts, notamment les jeunes autochtones, les jeunes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTQ2+, les jeunes femmes et les jeunes défavorisés.

IRCC collecte des données ventilées sur les participants à EIC afin de permettre le suivi et la déclaration des incidences du programme. En 2021-2022, le Ministère continuera à revoir ses recherches, ses mesures et ses données afin d'accroître ses capacités de production de rapports. La proportion d'hommes et de femmes titulaires de permis de travail d'Expérience internationale Canada (c.-à-d. les jeunes étrangers entrants) a atteint la parité depuis la dernière décennie. Cependant, les données sur les jeunes Canadiens qui partent à l'étranger sont limitées, car le Canada ne fait pas le suivi des jeunes Canadiens qui vont à l'étranger dans le cadre de ses accords sur la mobilité des jeunes, et les partenaires du Canada en matière de mobilité des jeunes ne disposent pas tous de systèmes permettant de communiquer les caractéristiques démographiques des participants canadiens qui entrent dans ces pays.

Immigration économique fédérale

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de la catégorie de l'immigration

économique. Les immigrants économiques sélectionnés par le gouvernement fédéral veulent vivre et travailler en permanence au Canada. IRCC sélectionne les demandeurs en fonction de leur capacité à respecter les critères de recevabilité du programme, comme la maîtrise des langues officielles, les études, l'expérience professionnelle, l'âge, et la présence d'une offre d'emploi valable.

Les données du programme peuvent être ventilées par âge, genre, éducation, connaissance des langues officielles et autres variables pour mesurer les incidences selon le genre et la diversité.

Pour 2021-2022, il y a trois secteurs à souligner :

Entrée express

L'Évaluation du système Entrée express : impacts préliminaires sur les résultats économiques et la gestion du système comprend des renseignements sur les résultats, ainsi que les profils des clients des programmes gérés par Entrée express, tirés de sources de données existantes, qui comprennent certaines composantes relatives au genre et à la démographie. Bien que les données soient recueillies à des fins de surveillance et de déclaration des incidences du programme en fonction du genre et de la diversité, le Ministère a déterminé certaines limites, telles qu'une lacune dans la disponibilité publique et l'analyse des données ventilées, y compris les données ventilées par sexe et sensibles au genre, ainsi que sur les invitations à présenter une demande et les admissions, ce qui permettrait de mieux comprendre les incidences d'Entrée express. IRCC continuera à explorer les moyens de remédier à ces limites.

Aides familiaux

L'immigration des aides familiaux a pris de multiples formes ces dernières années, notamment l'ancien programme réglementaire des aides familiaux résidants, deux projets pilotes fondés sur les instructions ministérielles pour 2014 et plusieurs initiatives en 2019 : une politique publique intitulée Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux et deux nouveaux projets pilotes pour les aides familiaux lancés en juin 2019. Les programmes destinés aux aides familiaux ont traditionnellement été des voies d'immigration au Canada où la majorité des clients sont des femmes. Dans les deux projets pilotes d'aides familiaux lancés en 2014, l'ancienne obligation de résidence du programme a été éliminée dans le but de remédier à certaines des vulnérabilités auxquelles les aides familiaux étaient confrontés en raison de l'ancienne obligation de résidence, comme le démontre l'analyse ACS+ de 2014 du précédent Programme des aides familiaux résidants. Les caractéristiques des derniers projets pilotes sur les aides familiaux, lancés en 2019, tiennent compte des leçons tirées des précédents programmes sur les aides familiaux et testent des approches novatrices pour remédier aux vulnérabilités et à l'isolement propres au travail dans les ménages privés. La surveillance continue des résultats des projets pilotes de 2019 permettra d'examiner les répercussions des changements apportés au programme sur les aides familiaux et leur famille, y compris les considérations liées à l'ACS+.

Bilan périodique du programme

L'un des objectifs du prochain bilan du programme fédéral d'immigration économique est de fournir une évaluation fondée sur des preuves du rendement des trois volets du programme par rapport aux résultats énoncés : l'immigration hautement qualifiée est gérée par Entrée express (catégorie des travailleurs qualifiés [fédéral], catégorie des travailleurs de métiers spécialisés [fédéral] et catégorie de l'expérience canadienne), des projets pilotes d'immigration économique (catégories des aides familiaux et visant le secteur agroalimentaire) et des programmes pour les entreprises (catégorie des travailleurs autonomes et visa pour démarrage d'entreprise). L'exercice comprendra une évaluation de la capacité d'IRCC à rendre compte des incidences en fonction du genre et de la diversité et permettra de comparer les programmes afin de mettre en évidence les résultats pertinents propres à chaque genre.

Programme régional d'immigration économique

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de la catégorie de l'immigration économique provinciale/territoriale. Les programmes régionaux d'immigration économique, à savoir le Programme des candidats des provinces, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Projet pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, sont conçus pour permettre aux partenaires de mise en œuvre (c.-à-d. les provinces, les territoires et les collectivités) de sélectionner des immigrants possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins des marchés du travail locaux et régionaux.

Des programmes économiques fédéraux plus récents – le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Projet pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord – vont au-delà de la sélection des immigrants et portent sur l'établissement du demandeur principal et des membres de sa famille dans les régions et les collectivités qui le parrainent. Par exemple, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique exige que les employeurs de la région atlantique travaillent avec le demandeur pour élaborer un plan d'établissement qui tient compte des besoins de toute la famille, et pas seulement du demandeur principal. En outre, dans le cadre du Projet pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, des partenaires communautaires mettent en relation les immigrants avec des membres établis de la collectivité afin de faciliter la transition du demandeur principal et de sa famille dans leur nouvelle collectivité. Comme ces programmes adoptent une approche globale de la famille pour garantir que les nouveaux arrivants bénéficient du soutien dont ils ont besoin à leur arrivée, ils maximisent le potentiel de participation économique des époux/conjoints qui les accompagnent.

Dans le but d'assurer un suivi global des résultats et des incidences, IRCC élabore actuellement un profil d'information sur le rendement des trois programmes régionaux, ce qui lui permettra de ventiler les données sur les nouveaux arrivants en fonction du genre et de la profession (c.-à-d. selon la Classification nationale des professions). Grâce à ces

données, IRCC pourra mieux comprendre les incidences des programmes régionaux selon le genre, conformément à certains indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres pour le pilier de la participation économique et de la prospérité, tels que le taux d'activité des femmes et des groupes sous-représentés et la proportion de femmes dans l'ensemble des professions.

Regroupement familial

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de la catégorie du regroupement familial. Les demandeurs comprennent les époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants à charge, les parents, les grands-parents et certains autres membres de la parenté (comme un membre de la parenté orphelin) souhaitant rejoindre leur famille au Canada.

Le fait d'avoir des membres de la famille se trouvant déjà au Canada aide les nouveaux arrivants parrainés (époux/conjoints) à s'y établir, ce qui facilite leur intégration dans la société et sur le marché du travail. De même, les parents et les grands-parents parrainés fournissent également un soutien émotionnel, en plus de pouvoir s'occuper des enfants dans de nombreux cas. Leur présence permet souvent à leur répondant de mener des études ou de participer au marché du travail, ce qui appuie le succès économique de la famille. Comme 59 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial sont des femmes, cette catégorie favorise également l'intégration économique, le développement potentiel de l'éducation et le bien-être des femmes en particulier (piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres).

En 2019, IRCC a mis en place deux nouvelles mesures pour soutenir le traitement des dossiers comportant de la violence familiale, notamment un permis de séjour temporaire et un processus accéléré de demande pour motifs d'ordre humanitaire. Ces mesures cadrent avec le pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres consistant à éliminer la violence fondée sur le genre et à promouvoir l'accès à la justice. Elles ont été mises en œuvre pour tenir compte du fait que le processus de parrainage peut envenimer les dynamiques de pouvoir d'une relation violente et avoir un impact défavorable involontaire sur les époux et les conjoints qui maintiennent leur relation avec un partenaire violent pour conserver leur statut au Canada. Elles visent à atténuer les risques de violence conjugale en contexte d'immigration en offrant aux personnes fuyant des relations violentes la possibilité de conserver leur statut d'immigrant indépendamment de celui de leur partenaire violent. Pour tenir compte des piliers « Participation à l'économie et prospérité » et « Réduction de la pauvreté, santé et bien-être » du Cadre des résultats relatifs aux genres, le permis de séjour temporaire octroyé dans les cas de violence familiale comprend un permis de travail pour favoriser l'indépendance économique des survivants, ainsi qu'une couverture dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire.

IRCC s'est également engagé à renforcer la formation axée sur une approche adaptée à la culture et tenant compte des traumatismes pour les agents d'IRCC qui traitent les cas de

maltraitance. Cette initiative de formation appuie les efforts actuels du Ministère visant à répondre aux préoccupations des parties intéressées concernant les personnes vulnérables du système d'immigration subissant divers types de violence, notamment de la violence familiale ou fondée sur le genre.

En ce qui concerne le programme de réunification des familles dans son ensemble, IRCC recueille des données ventilées selon le genre des répondants, des cosignataires (le cas échéant) et des demandeurs (demandeurs principaux et membres de la famille qui les accompagnent). Le Ministère recueille également des données sur l'âge et le pays de citoyenneté des demandeurs.

Malgré le fait que le Ministère ne recueille pas de données sur les troubles physiques ou mentaux des demandeurs et étant donné les préoccupations de la population à l'égard du Programme des parents et des grands-parents, IRCC a communiqué avec les parties intéressées avant le lancement du programme en 2020. Le programme a été adapté pour mieux convenir aux personnes handicapées et pour offrir un meilleur accès aux personnes ayant antérieurement connu des limites liées à l'alphabétisation, à la géographie, aux capacités techniques et à la connexion Internet.

Depuis la mise en œuvre, en 2019, des mesures visant à soutenir le traitement des dossiers comportant de la violence familiale, IRCC s'est doté d'une capacité lui permettant de recueillir plus systématiquement des données sur l'incidence de la violence familiale au sein du système d'immigration canadien, y compris des données ventilées par genre, âge et pays d'origine.

En outre, en 2021, IRCC procédera à l'évaluation officielle du programme de réunification des familles en tenant compte de diverses considérations liées à l'ACS+, conformément à la Directive sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Immigration pour motifs d'ordre humanitaire et discrétionnaire

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public. Ces dispositions permettent au ministre de tenir compte de circonstances exceptionnelles en accordant une dispense de certains critères ou de certaines obligations de la LIPR ou en accordant la résidence permanente ou temporaire.

De nombreuses politiques d'intérêt public fondées sur des questions humanitaires sont utilisées pour simplifier l'immigration de personnes à risque ayant besoin de protection. Ces dispositions permettent à IRCC d'octroyer la résidence permanente ou de lever certaines exigences du programme d'immigration dans des circonstances exceptionnelles. Elles ont été utilisées pour honorer la tradition d'aide humanitaire du Canada et permettent de gérer toutes sortes de situations comportant des considérations liées au genre et à la diversité.

En ce qui concerne les motifs d'ordre humanitaire, cet outil permet de traiter des situations exceptionnelles où un ressortissant étranger n'est admissible à aucun autre programme d'immigration, au cas par cas, en tenant compte des circonstances particulières et de facteurs présentés par le demandeur. Les facteurs examinés varient en fonction des circonstances personnelles et peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'établissement d'une personne au Canada, ses liens avec le pays, l'intérêt supérieur de l'enfant directement touché et les conditions dans le pays d'origine.

Les dispositions relatives aux politiques d'intérêt public autorisent le ministre d'IRCC à octroyer à un ressortissant étranger le statut de résident permanent ou à le dispenser des critères et obligations applicables de la LIPR ou du règlement connexe, dans leur intégralité ou en partie, s'il estime que l'intérêt public le justifie. Toutes les politiques d'intérêt public comportent leurs propres conditions et critères d'admissibilité, mais elles visent généralement toutes une catégorie d'étrangers dans des circonstances semblables.

Les politiques d'intérêt public ont été utilisées et continuent d'être utilisées pour traiter diverses situations, notamment pour simplifier les processus administratifs pendant la pandémie de COVID-19, gérer des situations de crise ou des catastrophes à court terme, faciliter l'immigration des personnes à risque ayant besoin de protection et contribuer à l'atteinte des objectifs de réunification des familles en offrant aux époux ou aux conjoints sans statut un accès au programme relatif à la catégorie du regroupement familial.

Les questions de genre et de diversité continueront d'être prises en compte dans le programme discrétionnaire d'IRCC aux fins de l'élaboration des outils et du suivi des résultats connexes, y compris l'utilisation des données ventilées par genre, âge et pays d'origine.

Réinstallation des réfugiés

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de la catégorie de la réinstallation des réfugiés. Les réfugiés sont des personnes qui résident hors de leur pays d'origine et qui sont incapables d'y retourner par crainte d'être persécutées du fait de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social ou leurs opinions politiques.

La réinstallation des réfugiés a une incidence sur tous les piliers du cadre des résultats relatifs aux genres : éducation et perfectionnement des compétences; participation à l'économie et prospérité; leadership et participation à la démocratie; violence fondée sur le genre et accès à la justice; et réduction de la pauvreté, santé et bien-être. Pour ce faire, le programme protège les réfugiés qui en ont le plus besoin, comme les personnes démesurément confrontées à des difficultés liées à leur genre, à leur race, à leur origine ethnique, à leur religion, à leur âge, à leur orientation sexuelle, à leur identité de genre ou à leurs troubles physiques ou mentaux. La réinstallation de ces personnes au Canada, où

les droits des réfugiés sont garantis par la loi, contribue à l'amélioration des indicateurs correspondant à ces piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres.

Les réfugiés qui sont réinstallés au Canada obtiennent le droit d'établissement en tant que résidents permanents. Ils ont accès à des possibilités d'éducation, à des services de santé et à des voies leur permettant de participer pleinement à la démocratie canadienne; ils peuvent prendre part librement à la vie économique, ils sont entièrement protégés par la loi contre la violence fondée sur le genre et ils peuvent s'en prévaloir pour obtenir justice. Le processus de réinstallation en soi, c'est-à-dire le fait de déplacer des personnes d'un endroit où elles risquent d'être persécutées à un endroit où elles sont protégées par la loi, est important; l'expansion du programme de réinstallation des réfugiés au cours des cinq dernières années a permis à un plus grand nombre de personnes de profiter de ces vastes effets bénéfiques.

Outre les effets du programme de réinstallation dans son ensemble, plusieurs de ses aspects particuliers présentent des avantages pour divers groupes victimes de persécution.

Le Programme d'aide aux femmes en péril, qui fait partie du volet des réfugiés pris en charge par le gouvernement du Canada, reconnaît que les femmes et les filles sont souvent particulièrement vulnérables en situation d'asile et accorde la priorité à leur réinstallation au Canada. Il vise à offrir aux femmes en situation difficile la possibilité d'accéder à des services de réinstallation, reconnaissant qu'elles sont exposées à des risques particuliers si elles ne font pas partie d'une unité familiale traditionnelle. La persécution fondée sur le genre est un motif justifiant l'octroi de l'asile au Canada. De plus, étant donné leurs circonstances particulières, les réfugiées réinstallées dans le cadre du Programme d'aide aux femmes en péril n'ont pas l'obligation habituelle de prouver qu'elles sont en mesure de s'établir au Canada à court et moyen terme. Elles peuvent également recevoir des services de soutien à la réinstallation supplémentaires après leur arrivée au Canada, grâce au Programme d'aide conjointe ou à des services d'installation et de soutien axés sur le genre.

Le Programme de protection d'urgence du Canada offre une protection aux personnes persécutées dont la vie, la liberté ou le bien-être physique est directement menacé. Le processus accéléré du Programme de protection d'urgence aide les réfugiés à trouver refuge alors qu'ils seraient autrement vraisemblablement victimes de meurtre, de violence, d'agression sexuelle ou d'emprisonnement arbitraire ou renvoyés dans leur pays de citoyenneté ou celui dans lequel ils avaient leur résidence habituelle.

Grâce à la réinstallation, le Canada continue de venir en aide aux survivants de Daech, dont la plupart appartiennent à la minorité yézidie. Le Canada maintient ses efforts pour réunir les enfants et les époux avec les membres de leur famille déjà au Canada et pour accorder la priorité au parrainage privé de réfugiés comme les femmes et les enfants yézidis.

Les données sur le genre sont notées à chaque arrivée et certains groupes de parrainage au Canada s'occupent exclusivement de la réinstallation de réfugiés LGBTI vulnérables. Le Ministère travaille avec des partenaires internes d'évaluation et de recherche pour veiller à la collecte des données pertinentes dans le cadre de cycles réguliers d'évaluation et de suivi du rendement.

En outre, les données du programme sont tirées des sondages commandés fournis par les signataires d'entente de parrainage ³ (SEP), notamment les sondages et les documents de synthèse du [Conseil canadien pour les réfugiés](#), les exposés de l'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#) (HCR) et de ses sources internationales, ainsi que les rapports annuels sur la réinstallation de l'[Organisation internationale pour les migrations](#) (OIM).

Asile

IRCC est globalement responsable de la prestation du système d'octroi de l'asile au Canada, qui permet aux étrangers en sol canadien de demander la protection du Canada. Une personne peut demander l'asile à l'[Agence des services frontaliers du Canada \(ASFC\)](#) à un point d'entrée, ou à IRCC ou à l'ASFC dans un bureau intérieur. Les agents évaluent si la demande d'asile est recevable et, le cas échéant, ils la défèrent à la [Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada \(CISR\)](#), soit un tribunal administratif indépendant qui établit la validité de chaque demande d'asile.

Le Programme d'asile contribue au pilier « Réduction de la pauvreté, santé et bien-être » du Cadre des résultats relatifs aux genres. La prise de décisions justes et rapides à l'égard des demandes d'asile fait en sorte que le programme contribue indirectement à réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, le nombre de femmes et d'enfants vivant dans l'insécurité alimentaire et le nombre de personnes n'ayant pas de logement stable, sécuritaire et permanent, ainsi qu'à accroître le nombre d'années en bonne santé physique et mentale.

Le Programme d'asile fournit une protection aux personnes fuyant la persécution et un risque de torture, une menace à leur vie ou un risque de traitements ou peines cruels et inusités. Le système d'octroi de l'asile depuis le Canada offre une protection fondée sur le genre aux personnes qui ont fui un État fragile ou un conflit et qui ont demandé l'asile en sol canadien, en se basant sur les directives du président de la CISR concernant les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe, et celles concernant les procédures portant sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre. De plus, IRCC a publié des instructions particulières sur l'exécution des programmes en ce qui a trait au traitement des demandes d'asile présentées au Canada par des mineurs ou d'autres personnes vulnérables.

³ Les SEP sont des personnes ou des groupes ayant une entente avec IRCC pour parrainer des réfugiés dans le cadre d'un parrainage par le secteur privé.

Même si le Ministère recueille déjà des données ventilées par sexe, pays d'origine et autres indicateurs clés, il s'efforcera de trouver d'autres façons de mesurer le rendement relatif à l'ACS+.

Établissement

Les résidents permanents admissibles ont accès à des services d'établissement gratuits, financés par IRCC, avant leur arrivée au Canada et une fois qu'ils y sont, pour les aider à surmonter les obstacles propres à l'expérience de l'immigrant et du réfugié, comme une maîtrise insuffisante des langues officielles et une connaissance limitée du Canada. Ces services leur permettent de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, civique et économique du Canada.

Les activités du Programme d'établissement appuient les piliers suivants du cadre des résultats relatifs aux genres : éducation et perfectionnement des compétences; participation à l'économie et prospérité; violence fondée sur le genre et accès à la justice; et réduction de la pauvreté, santé et bien-être.

Des données ventilées selon le genre et d'autres caractéristiques, comme l'âge et la catégorie d'immigration, sont recueillies sur les personnes utilisant des services particuliers de soutien à l'établissement. Cela comprend notamment les cours de langue, les services de consultation à court terme, les relations communautaires, ainsi que les extrants et les résultats immédiats du modèle logique du programme. Le Programme d'établissement recueille également des données relativement à la capacité des activités subventionnées de répondre aux besoins de groupes particuliers, comme les femmes, les personnes LGBTQ2, les personnes handicapées et les aînés. Cela permet de mieux comprendre l'incidence qu'ont divers facteurs intersectionnels sur l'utilisation du programme et d'écarter les obstacles potentiels qui pourraient être dressés involontairement. Des données sur les résultats sont recueillies au moyen du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants, qui permet de les ventiler selon le genre, les caractéristiques économiques et l'âge. En plus des choix de réponses permettant de s'identifier comme un homme ou une femme, IRCC a ajouté l'option « Autre » à la question relative au genre en 2019. Cela permet une collecte des données plus inclusive pour les personnes qui se considèrent comme étant non binaires. La version 2020 du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants comprend une nouvelle question visant à recueillir des données ventilées selon la race. Cela permettra à IRCC de mieux tenir compte de la race à titre de facteur au moment d'évaluer les données en 2021.

Cadre des résultats relatifs aux genres : Éducation et perfectionnement des compétences

Les services d'établissement fournissent des cours de langue et de compétences essentielles. Des données sur la formation linguistique et les résultats d'apprentissage sont recueillies et peuvent être ventilées et analysées selon le genre et d'autres facteurs

intersectionnels. De même, le Ministère recueille des données sur l'accès aux cours de perfectionnement des compétences essentielles.

Cadre des résultats relatifs aux genres : Participation à l'économie

Les données sur l'utilisation des services liés à l'emploi et celles permettant l'analyse des résultats en matière d'emploi (en poste, recherche d'emploi, sources de revenus et montant, taux d'aide sociale) peuvent être ventilées selon les caractéristiques démographiques des clients et d'autres facteurs (p. ex. volet d'immigration). Cette information est recueillie au moyen du système Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC) d'IRCC, du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants et de la Base de données longitudinales sur les immigrants, qui permettent d'établir des liens entre les données relatives à l'immigration, aux services d'établissement et aux déclarations de revenus.

Cadre des résultats relatifs aux genres : Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Bien que les services de santé et de bien-être relèvent principalement des provinces et des territoires, le Programme d'établissement recueille des données à ce sujet, notamment sur le nombre de personnes recevant des services de conseil et de soutien à court terme et le nombre de recommandations à des services de santé et de bien-être. Pour des raisons de confidentialité, il est difficile de recueillir de l'information sur les résultats de telles interventions. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, IRCC a la capacité de surveiller le recours à l'aide sociale et la durée de son utilisation. Cette information est tirée de la Base de données longitudinales sur les immigrants, qui établit des liens entre les données relatives à l'immigration, aux services d'établissement et aux déclarations de revenus.

Cadre des résultats relatifs aux genres : Violence fondée sur le genre et accès à la justice

Au titre de la [Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#) (Stratégie contre la VFS), IRCC a reçu un financement de 1,5 million de dollars sur 5 ans (2017-2022) pour améliorer son programme d'établissement. Ces fonds sont utilisés pour établir une stratégie propre à l'établissement en matière de VFS, et ce, grâce à un partenariat entre les groupes d'établissement et de lutte contre la violence. Cette stratégie comprendra des renseignements de base communs sur la VFS et de la formation destinée aux agents d'établissement de première ligne afin de les aider à détecter les cas de violence. Les membres du partenariat en matière de VFS travaillent à l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de mesure du rendement visant à recueillir des données sur les efforts de renforcement des capacités des fournisseurs de services.

Cependant, étant donné la nature délicate des renseignements, il est difficile de recueillir des données sur la violence fondée sur le genre et l'accès à la justice directement auprès

des personnes utilisant les services de soutien du Programme d'établissement. Bien qu'IRCC recueille des données sur les services liés aux problèmes interpersonnels, la VFS n'est pas explicitement citée.

Genre

En 2019-2020, IRCC a répondu aux besoins d'établissement de plus de 547 000 clients ayant utilisé au moins un service offert par le Programme d'établissement; parmi ceux-ci, 55 % étaient des femmes.

Données sommaires par secteur de services :

- Parmi quelque 57 000 clients ayant utilisé des services liés à l'emploi, 55 % étaient des femmes.
- Parmi quelque 131 000 clients ayant utilisé des services de soutien aux nouveaux arrivants, 59 % étaient des femmes.
- Parmi quelque 253 000 clients ayant fait l'objet d'une évaluation des besoins, 54 % étaient des femmes.
- Parmi quelque 102 000 clients ayant reçu de la formation linguistique officielle, 66 % étaient des femmes.
- Parmi quelque 448 000 clients ayant utilisé des services d'information et d'orientation, 55 % étaient des femmes.
- Parmi quelque 87 000 clients ayant reçu des services de connexions communautaires, 57 % étaient des femmes.

Les nouvelles arrivantes et les réfugiées apportent une grande contribution aux communautés canadiennes, mais elles doivent souvent surmonter des obstacles systémiques et institutionnels pour prendre pleinement part à la société canadienne. Les nouvelles arrivantes composent notamment avec une vulnérabilité accrue aux mauvais traitements et à la violence fondée sur le genre; une moins bonne maîtrise des langues officielles et divers niveaux d'alphabétisation; un accès inéquitable aux possibilités d'emploi; une dépendance envers les membres de la famille; des responsabilités familiales, dont l'obligation de prendre soin des enfants et des aînés; l'exclusion sociale et l'isolement; et des troubles de santé physique et mentale. Dans tous les cas, elles ont un moins bon accès aux services généraux.

La nature genrée de l'obligation de prendre soin de la famille ou de travailler pour subvenir à ses besoins continue d'être prise en compte par le Programme d'établissement. Selon l'évaluation du Programme d'établissement effectuée en 2018, les hommes sont plus nombreux que les femmes à trouver du travail, ce qui pourrait refléter le fait que les femmes choisissent de ne pas travailler pour prendre soin de leur famille et que les hommes travaillent pour subvenir aux besoins de la famille. En outre, l'évaluation a mis en évidence le fait que les services de soutien (garde d'enfants, transport, etc.) sont

essentiels pour les clients dans la mesure où ils permettent d'écartier certains obstacles les empêchant d'utiliser les services du Programme d'établissement. De nombreux nouveaux arrivants, particulièrement des femmes, n'auraient pas pu suivre des cours de langue ou assister à des rendez-vous ou à des ateliers ni comprendre l'information fournie sans services de soutien. Les femmes sont principalement lésées lorsqu'il s'agit d'utiliser les services d'établissement sans accès aux services de garde d'enfants, car dans la plupart des cas, elles restent à la maison pour s'en occuper pendant que les hommes utilisent les services d'établissement ou cherchent des emplois.

Communauté des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queers et bispirituels

De nouveaux arrivants membres de la communauté LGBTQ2 se heurtent à des obstacles qui nuisent à leur intégration. Ces obstacles comprennent des problèmes de santé mentale et un isolement social découlant de la stigmatisation communautaire ou familiale, la difficulté de trouver des quartiers ou un logement qui accueillent les membres de la communauté LGBTQ2 ainsi qu'un manque de ressources et de renseignements dans leur langue d'origine relativement à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre ⁴ (OSIGEG). Ils peuvent également craindre de discuter de questions relatives à l'OSIGEG avec des professionnels de la santé et d'être exposés à une stigmatisation fondée sur l'OSIGEG alors qu'ils cherchent des mesures de soutien à l'établissement ⁵.

Personnes âgées

Certains nouveaux arrivants âgés se heurtent à des obstacles en matière d'établissement et d'intégration et sont souvent moins visibles au sein de la société canadienne. Les nouveaux arrivants âgés jouent souvent un rôle clé au sein de leur famille en s'occupant notamment de leurs petits-enfants, permettant ainsi à l'un des deux parents ou aux deux parents de travailler. Cependant, ce soutien peut nuire à leurs résultats en matière d'établissement et d'intégration en raison potentiellement d'une quantité plus faible de contacts au sein de leur collectivité ou d'un moindre accès aux mesures de soutien à l'établissement qui leur sont destinées.

Jeunesse

Les obstacles à l'établissement pour les jeunes comprennent le manque de maîtrise du français ou de l'anglais, le choc culturel (les différences entre la culture et les valeurs du

⁴ Fournier, C. et al. « Lesbian and gay immigrants' post migration experiences: An integrative literature review », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 16, no 3 (2018), p. 331-350 (en anglais seulement).

⁵ Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC (AMSSA). « Settlement challenges of lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) immigrants and refugees (PDF, 454 Ko) ». *Migration Matters*, no 18 (2015) (en anglais seulement).

nouvel arrivant et celles du Canada), le conflit intergénérationnel et une faible intégration scolaire.⁶

Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible

Les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible peuvent se heurter à de multiples obstacles à leur arrivée sur le marché du travail au Canada, par exemple aux suivants : discrimination fondée sur le sexe ou sur la race, emplois précaires ou à faible revenu, absence de services de garde d'enfants abordables et ressources de soutien social insuffisantes. Pour remédier à ce genre de situation, le budget de 2018 incluait une initiative pilote de 31,9 millions de dollars sur trois ans qui a été lancée en décembre 2018 pour soutenir l'emploi et l'avancement professionnel des nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible.

L'initiative pilote vise à améliorer les possibilités économiques et à accroître la participation des nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible au marché du travail canadien afin que leurs talents puissent contribuer à la croissance économique du pays.

En 2019-2020, plus de 2 500 clientes ont participé à l'initiative pilote qui comprenait des activités d'établissement liées à l'emploi (p. ex. des stages, du mentorat et des services de counseling professionnel). Cette initiative pilote a été conçue pour aider les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible à acquérir les connaissances et les compétences ainsi qu'à établir les relations nécessaires pour se préparer au marché du travail canadien. De plus, IRCC a offert des mesures de soutien comme des services de transport, d'interprétation et de garde d'enfants à 1 550 participantes à l'initiative pilote.

L'initiative pilote appuie le pilier Participation à l'économie et prospérité du Cadre des résultats relatifs aux genres en augmentant les possibilités et la participation sur le marché du travail des nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible.

Citoyenneté

Le programme de citoyenneté donne accès à des services essentiels en matière de citoyenneté, comme le traitement des demandes d'attribution ou de preuve de citoyenneté (naturalisation), tout en augmentant la sensibilisation quant aux parcours et aux processus d'obtention de la citoyenneté ainsi qu'aux droits et responsabilités liés à la citoyenneté de tous les Canadiens dans le cadre d'activités de promotion et d'événements.

⁶ Wilkinson et al. « The school to work transitions of newcomer youth in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 44, no 3 (2013), p. 29-44 (en anglais seulement); Hou, F. et A. Bonikowska. Résultats scolaires et résultats sur le marché du travail des personnes qui ont immigré durant l'enfance selon la catégorie d'admission. Catalogue de Statistique Canada, no 11F0019M – no 377.

Ce programme contribue à faciliter, pour les nouveaux arrivants, l'accès équitable et la pleine participation sociale à la société canadienne, y compris à l'économie, et prévoit le droit de vote, l'accès à un passeport canadien et la possibilité de se présenter aux élections canadiennes. Le fait d'être citoyen canadien ouvre également des possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale, comme le prévoit la [*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*](#).

En ce qui concerne les preuves et les attributions, le programme de citoyenneté recueille des données ventilées pour lui permettre de surveiller les répercussions du programme et d'en rendre compte, notamment en ce qui concerne le genre, la date de naissance (âge), le lieu de naissance, les résultats en matière de langues officielles, les résultats de l'examen de citoyenneté, les antécédents concernant la production des déclarations (de revenus) et les liens avec les données relatives aux admissions de résidents permanents. Ces points de données permettent à IRCC d'entreprendre une ACS+ du rendement des programmes et de garantir de meilleurs résultats politiques pour les groupes vulnérables.

Le programme cherche en permanence à offrir un accès égal à la citoyenneté au moyen de modifications et d'améliorations des politiques et des programmes. Au titre du paragraphe 5(3) de la [*Loi sur la citoyenneté*](#), le ministre peut exempter une personne de certaines exigences relatives aux demandeurs de citoyenneté pour des raisons d'ordre humanitaire qui peuvent se recouper et atténuer certains obstacles associés aux indicateurs clés de l'ACS+. Des renseignements sur le programme sont actuellement recueillis en ce qui concerne l'octroi de dispenses, bien que nous cherchions à obtenir des renseignements plus détaillés et ventilés en apportant des modifications au formulaire de demande et en offrant une orientation connexe aux agents.

Une étude qualitative primaire indépendante et interne sur l'accessibilité et les obstacles à la citoyenneté a été réalisée en 2019-2020. Le rapport est en cours de finalisation et de préparation en vue d'une diffusion à l'interne et à l'externe. C'était la première fois qu'IRCC effectuait une étude primaire afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles des personnes ne demandent pas la citoyenneté lorsqu'elles y sont admissibles, ainsi que les répercussions du genre, de la catégorie d'immigration et de la diversité (parmi une série d'autres facteurs) sur les capacités de naturalisation. Il s'agit d'une première étape positive dans la collecte de données pour le suivi et le compte rendu des répercussions du programme. Toutefois, des travaux supplémentaires doivent être effectués afin de mieux comprendre les obstacles à la citoyenneté et les répercussions des facteurs de l'ACS+ sur la réussite de la naturalisation, ainsi que les résultats des activités de rayonnement et de sensibilisation selon le genre et la diversité.

IRCC continue de mettre en place des politiques supplémentaires afin de réduire les obstacles et de promouvoir l'obtention de la citoyenneté pour les personnes admissibles. Le programme de citoyenneté offre aux demandeurs la possibilité de choisir « X » comme identificateur de genre dans tous les formulaires de demande liés à la citoyenneté où des renseignements sur le sexe ou le genre sont demandés afin de garantir l'inclusion non binaire des nouveaux arrivants et de tous les Canadiens. De plus, une modification

récemment apportée à l'interprétation du terme « parent » au titre de la [Loi sur la citoyenneté](#) permet à des parents canadiens non biologiques, qui sont les parents légaux de leur enfant à sa naissance, de transmettre leur citoyenneté canadienne à leur enfant né à l'étranger qui fait partie de la première génération née à l'étranger. Cela aide les parents canadiens qui ont eu recours aux méthodes de reproduction assistée pour fonder une famille, ce qui comprend les membres de la communauté LGBTQ2+. En outre, le caractère abordable de la citoyenneté a été désigné comme un engagement de la lettre de mandat ministérielle et les travaux se poursuivent afin d'accroître l'abordabilité de la citoyenneté pour tous.

Passeports

IRCC collabore avec Service Canada et Affaires mondiales Canada pour faciliter les déplacements des Canadiens et contribuer à la sécurité des voyages en délivrant des documents de voyage canadiens qui sont reconnus et respectés partout dans le monde.

Le Programme de passeport contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux sexes consistant à éliminer la violence fondée sur le sexe et à promouvoir l'accès à la justice. Conformément au [Décret sur les passeports canadiens](#) et aux ententes avec les organismes d'exécution de la loi et de sécurité et les autres ordres de gouvernement, des sanctions administratives peuvent être imposées aux personnes déclarées coupables de mauvais traitements envers les enfants (délinquants sexuels internationaux, délinquants sexuels ayant commis des infractions visant des enfants, personnes contribuant au passage de clandestins ou à la traite de personnes) ou visées par la [Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#).

Le Programme de passeport recueille des données ventilées sur le sexe, l'âge, etc. ainsi que des données sur le nombre de refus, de révocations ou d'annulations se rapportant à des affaires de mauvais traitements envers les enfants (c.-à-d. délinquants sexuels internationaux, délinquants sexuels ayant commis des infractions visant des enfants) et le nombre de documents de voyage dont le statut est modifié à « suspendu » et de passeports dont la délivrance est refusée au titre de la [Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#). Des initiatives pour favoriser la surveillance, l'établissement de rapports et la capacité d'évaluer l'incidence des politiques sont en cours, notamment des initiatives de modernisation pour passer à une nouvelle plateforme de délivrance de passeports qui devrait permettre une meilleure utilisation par le Programme de passeport des données qu'il recueille.

Le Programme de passeport a en outre élaboré des politiques opérationnelles qui encouragent la diversité et l'égalité des sexes et l'inclusion. Les politiques et orientations opérationnelles à l'appui de la délivrance des passeports ou autres documents de voyage comportant une désignation de sexe « X » en sont des exemples. Depuis juin 2019, le programme offre l'option d'identifiant « X » (autre sexe) pour mieux tenir compte des personnes qui ne se considèrent pas exclusivement comme une femme ou un homme. Un autre changement aux politiques a reconnu que l'expression « nom de jeune fille de votre

mère » ne prenait pas en considération la diversité sexuelle dans les unités familiales. Le programme a par conséquent supprimé cette expression du formulaire de demande et l'a remplacée par le nom de famille du parent à sa naissance afin de promouvoir l'inclusion.

Systeme de reconnaissance faciale

IRCC utilise la photo fournie par les demandeurs de documents de voyage pour effectuer des comparaisons biométriques du visage à l'aide de son système de reconnaissance faciale (SRF), qui aide à vérifier et valider leur identité en application du cadre de gestion de l'identité du Programme de passeport.

Le programme a toujours atténué les risques découlant des biais algorithmiques en faisant vérifier par un agent les résultats du système pour pousser l'analyse. Seuls les employés désignés d'IRCC, dûment formés pour l'analyse des comparaisons des traits faciaux, peuvent établir si une correspondance potentielle du SRF consiste en deux identités pour une même photo.

Lorsqu'il compare des paires de photos, le système conserve actuellement seulement l'information liée aux cas où la demande doit être examinée par un agent – le système ne conserve pas les résultats de comparaison des demandes qui n'ont pas été sélectionnées pour un examen. Cela limite la capacité du programme à évaluer la présence de biais potentiels ayant trait au sexe et à l'âge.

Des changements au SRF seront apportés à l'exercice 2021-2022 pour mieux saisir les résultats des comparaisons des traits faciaux qui ne nécessitent pas d'examen supplémentaire afin qu'ils puissent être comparés à ceux pour lesquels un examen est requis. Ainsi, le programme pourra mieux évaluer l'ampleur du biais des capacités de comparaison faciale du système.

En 2019, IRCC a participé à un projet de recherche en ACS+, mené par Recherche et développement pour la défense Canada, pour examiner les données de différents ministères afin d'établir si les données biométriques (reconnaissance faciale et empreintes digitales) peuvent introduire une discrimination contre certains groupes. Le rapport définitif n'a pas encore été publié, mais IRCC est au fait d'un certain biais algorithmique, qui concorde avec le consensus dans le milieu de la reconnaissance faciale. Il arrive couramment que les algorithmes utilisés dans un contexte fassent l'objet d'améliorations continues pour réduire les biais du système. IRCC profitera d'une mise à niveau prévue de l'algorithme à l'appui du SRF pour reproduire des parties du projet de recherche en ACS+ afin d'évaluer la capacité de la nouvelle version à réduire encore davantage les biais.

Services internes

Participation à des forums internationaux

IRCC continue de travailler avec les partenaires internationaux pour promouvoir les obligations internationales du Canada en matière de protection, y compris la protection des réfugiés, particulièrement des femmes et enfants vulnérables. Notamment, IRCC plaide en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés tenant compte des sexospécificités, qui protège mieux les réfugiés vulnérables et favorise leur autonomisation, confirme les obligations légales internationales et renforce la coopération internationale pour favoriser les réponses globales auprès des réfugiés.

Au premier Forum mondial sur les réfugiés de niveau ministériel tenu dans le cadre du Pacte en décembre 2019, le Canada s'est engagé à continuer d'offrir des mesures de protection pour les réfugiés ayant des besoins particuliers, en mettant l'accent sur les femmes, enfants et personnes LGBTI très vulnérables qui sont victimes de persécution ou ont été touchés par la violence dans leur pays d'origine. IRCC travaillera avec le HCR pour offrir une protection au titre du Programme de réinstallation des réfugiés aux personnes vulnérables en Amérique centrale, y compris aux femmes, enfants et personnes LGBTQ+ très vulnérables qui sont victimes de persécution ou ont été touchés par la violence dans leur pays d'origine.

IRCC continue également de soutenir l'approche adaptée à la sexospécificité pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment en intégrant et en soulignant les considérations liées aux sexospécificités dans les discussions bilatérales, régionales et multilatérales.

Évaluation et mesure du rendement

IRCC a élaboré un protocole d'ACS+ pour l'évaluation et la mesure du rendement qui contient une série de considérations, de questions clés et de principes directeurs à appliquer aux phases de planification, d'exécution et d'établissement de rapports des évaluations de programme et à l'appui de la surveillance du rendement.

Le protocole est déjà appliqué aux évaluations actuelles, ce qui soutiendra l'ACS+ et les renseignements dans les rapports définitifs et favorisera ainsi théoriquement les améliorations de programmes dans le domaine.

Les considérations relatives à l'ACS+ sont également appliquées aux profils de l'information sur le rendement des programmes d'IRCC, y compris aux indicateurs, le cas échéant.

Effectif d'IRCC

L'inclusion, la diversité et les langues officielles constituent des aspects importants de l'effectif du Ministère en tant qu'organisation – un effectif qui, pour sa part, se charge de l'ACS+ du Ministère et de son application aux politiques et programmes. IRCC cherche à consolider sa culture de diversité, d'inclusion et de dualité linguistique. Pour donner suite à son engagement d'assurer un milieu de travail exempt d'obstacles et inclusif, IRCC étudie la possibilité d'utiliser des données ventilées autant que possible, tout en respectant le Code de confidentialité, dans le souci de cerner les inégalités entre les

différentes sous-catégories de l'effectif d'IRCC, ce dont les données cumulatives ne peuvent rendre compte.